

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 45 (2006-2007)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Economie, de l'Emploi,
du Commerce extérieur et de la Formation**

Mardi 16 janvier 2007

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Questions orales</i>	3
<i>Question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «la pénurie de menuisiers en Wallonie»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, Mme Arena, Ministre de la Formation	3
<i>Question orale de M. de Lamotte à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les séjours d'immersion linguistique destinés aux jeunes diplômés de l'enseignement secondaire dans le cadre du «Plan Langues du Plan Marshall»»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, Mme Arena, Ministre de la Formation	5
<i>Question orale de M. Jeholet à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «l'avis motivé rendu par la Commission européenne sur le chèque-formation»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, Mme Arena, Ministre de la Formation	8
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les pôles de compétitivité et l'AWEx»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur	9
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «le rôle de l'État fédéral en matière de commerce extérieur»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur	11
<i>Question orale de M. Petitjean à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la présence de la Wallonie au CES (Consumer Electronic Show) de Las Vegas»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Petitjean, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur	14
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «le coaching individualisé des demandeurs d'emploi en Wallonie»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur	14
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, et à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «l'état d'avancement du plan d'entreprise, du tableau de bord et des indicateurs d'impacts et d'efficience repris dans le contrat de gestion du Forem»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur	17
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les papeteries sous concordat dans la région de Malmédy»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur	19
<i>Liste des abréviations courantes</i>	21

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Jean-Charles LUPERTO, Président.

La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

DE Mme CASSART-MAILLEUX À Mme ARENA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR
«LA PÉNURIE DE MENUISIERS EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «la pénurie de menuisiers en Wallonie».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Merci Monsieur le Président. Madame la Ministre, en ce début d'année 2007, certains secteurs souffrent encore d'un manque de personnel qualifié. C'est le cas, notamment, de celui de la construction. Je souhaiterais souligner plus particulièrement la pénurie de menuisiers. Pourtant, il s'agit d'un métier clef dans ce secteur puisqu'il représenterait 7,5 % de l'emploi en Wallonie.

D'après les professionnels, cette réalité se nourrit de plusieurs facteurs :

- un manque d'attractivité du secteur de la construction ; pourtant les filières qui complètent l'Enseignement de plein exercice formeraient suffisamment de menuisiers, mais ceux-ci choisiraient de faire carrière ailleurs ;
- l'inadéquation entre la formation et le métier : difficile de trouver du personnel expérimenté, les entreprises du secteur réclament davantage de stagiaires, les nouvelles technologies exigent des travailleurs aux compétences plus pointues ;
- certains se plaignent de la baisse de niveau de l'Enseignement technique et professionnel, ainsi que de la courte durée des stages ou du peu d'ateliers.

Que répondez-vous à ces menuisiers professionnels ? Comment expliquez-vous cette pénurie ? Des mesures ont-elles été récemment prises afin d'améliorer

l'image de la profession ? A l'instar de bon nombre de métiers, ici aussi le secteur se plaint du peu d'expérience de nos jeunes : pas assez de stages et d'ateliers. Le constat n'est-il pas devenu récurrent ? Comment comptez-vous répondre aux attentes des entreprises ? Le bois est une matière de plus en plus réclamée dans la construction, ne serait-il pas opportun de concéder quelques efforts en la matière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre pour sa réponse.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – On a beaucoup parlé des pénuries de personnel et, à ce niveau, les causes de tels manques et tensions sur le marché du travail sont difficiles à objectiver.

L'an dernier, le Ministre Marcourt et moi-même avons organisé une consultation des secteurs professionnels, avec l'aide du Centre de recherche Dulbea, sous la forme de neuf tables rondes. L'une d'entre elles a été consacrée au secteur de la construction. Les résultats de cette consultation ont fait l'objet d'un colloque et d'une publication fin mars 2006. Ils ont mis en évidence une série de raisons qui tendent à expliquer pourquoi la relation entre l'offre et la demande d'emploi ne s'opère pas toujours facilement : l'image de certains métiers, notamment techniques, ou des conditions de travail qu'ils impliquent est considérée négativement, parfois à raison et souvent à tort, comme «lourds» ou «salissants». D'ailleurs, je vous engage à écouter une publicité radio, dont j'ai oublié la «marque», sur les véhicules utilitaires au salon de l'auto. Quand vous l'entendez, vous identifiez le travailleur du secteur de la construction. On continue à véhiculer des stéréotypes lourds et assez négatifs sur les métiers de la construction, alors même que l'on pourrait aussi mettre en avant le côté positif de ces métiers. La fierté du travail bien fait, le service rendu à la population sont aussi des valeurs positives liées à ces métiers.

Vous évoquez le manque d'attractivité de ces métiers. C'est une réalité contre laquelle nous ne cessons de lutter, en collaboration avec le secteur. La problématique de la revalorisation des métiers techniques figure d'ailleurs en bonne place dans la convention cadre que nous avons signée, entre la Région wallonne, la Communauté française et le

Fonds sectoriel de la construction, celle-ci ayant été signée en août dernier.

Les engagements pris au travers de cette convention sont en train d'être concrétisés, notamment à l'aide de réunions régulières associant les représentants du secteur professionnel de la construction ainsi que les personnes du Forem.

En matière de sensibilisation, de nombreuses initiatives ont déjà été menées par différents acteurs : les centres de compétences, le Forem, le secteur professionnel.

Je citerai par exemple :

- la sensibilisation, avec l'aide du Centre de compétences Wallonie Bois, aux métiers du bois dans les grands salons que sont *Batibouw*, Bois et Habitat et la foire de Libramont, ainsi que dans les campagnes de promotion du bois ;
- la création, en septembre 2007 à Libramont, d'une formation de Bacheliers en technologie du Bois. Ce type de formation, qui n'existait pas en Wallonie contrairement à la Flandre, permettra aux élèves ayant un cursus d'Enseignement technique, voire professionnel, d'avoir accès à une formation professionnalisante supérieure dans le métier de leur choix, ce qui cantonne moins l'Enseignement technique dans un enseignement de second choix ;
- la participation au Mondial des Métiers avec une large mobilisation de toutes les écoles ;
- en outre, le Centre de compétences Wallonie Bois qui organisera, dès la rentrée scolaire, des journées de sensibilisation aux métiers du bois pour les enfants, sur le modèle de l'opération *Technikids*.

Le secteur de la construction est également très dynamique en matière de sensibilisation et de revalorisation de ses métiers. Nous avons réalisé, avec lui, un DVD «Construis-moi une maison» et le concours Perle, à destination des femmes dans le secteur de la construction, ainsi que des stages «découverte métiers» pour les élèves de cinquième et sixième années primaires.

Vous soulevez également la question d'un écart entre le niveau des élèves sortant de l'Enseignement technique et professionnel et le niveau attendu par les entreprises. À ce sujet, je rappellerai que les secteurs participent activement à l'élaboration des profils de formation au sein des travaux de la CCPQ. Ils posent donc là leurs exigences.

En ce qui concerne les stages dans l'enseignement, en technique de qualification, les élèves bénéficient de :

- 3 périodes par semaine X 40 = 120 périodes en cinquième, de stage en entreprise ;
- 6 périodes par semaine X 40 = 240 en sixième ;

- 12 périodes par semaine X 40 = 480 en septième.

Soit, au total, 840 périodes de stage sur les trois années du troisième degré. Ce qui représente, à raison de 8 périodes par jour, 105 jours ouvrables, soit 21 semaines, soit plus de 4 mois de stage pour les trois ans !

Le contrat pour l'école et les nouveaux textes prévoient une montée en puissance des stages sur le troisième degré - c'est-à-dire cinquième et sixième - d'une durée de 2 à 4 mois pour 100 % des élèves du qualifiant, parce que tous les élèves n'ont pas forcément accès à ces stages. Le problème n'est pas tellement d'avoir une loi qui demande de généraliser le stage, c'est d'avoir des stages dans les entreprises. Il y a tout un travail avec le secteur de la construction pour pouvoir favoriser le stage en entreprise.

On a aussi, dans le cadre de la convention, fait en sorte que non seulement on incite l'entreprise à accueillir un jeune avec un subside donné à l'entreprise, mais on incite aussi le jeune à rester dans l'entreprise quand il a terminé, c'est-à-dire rester dans le secteur de la construction. Ainsi, tout jeune qui a une insertion durable dans le secteur de la construction bénéficie aussi d'un incitant. Cela dans le cadre de la convention avec le secteur de la construction.

Enfin, je ne pense pas que l'on puisse parler d'inadéquation entre formation et métier. Au contraire, tout est mis en œuvre pour multiplier les échanges avec le secteur de manière à répondre au mieux aux attentes des entreprises.

Par exemple, dans le domaine du bois, le centre de compétences Wallonie Bois, associé à tous les secteurs de la filière bois, a mis au point un dispositif de veille sur l'évolution des métiers et des qualifications. C'est sur base de ces études, auxquelles les menuisiers sont fortement associés, que des choix d'investissement dans le centre de compétences, ainsi que la mise au point de nouveaux produits de formation sont réalisés. Ainsi, depuis 2005, de nouveaux produits ont été créés en menuiserie, comme la conduite de machine à commande numérique, la pose de fermetures menuisées, la pose de meubles fixes d'intérieurs, la fabrication et le montage de maisons en bois, la conception et la fabrication assistée par ordinateur et le commerce de produits en bois.

La plupart de ces produits de formation sont offerts gratuitement par le Centre de compétences aux enseignants, durant leurs journées de recyclage, ainsi qu'aux élèves des classes terminales. Je tiens à signaler que l'IFC, Institution de formation en cours de Carrière, a reconnu les formations des Centres de compétences comme étant des formations éligibles dans les formations à la fois volontaires, et les formations obligatoires des enseignants. Cette offre a pour but de favoriser la

maîtrise par les enseignants des nouvelles techniques et leur implantation dans le cursus scolaire. En 2007, ces actions devraient toucher 280 enseignants pour un volume d'heures de 4.200 heures et 380 élèves pour un volume d'heures de 8.700 heures, ce qui s'inscrit dans une progression constante annuelle depuis 2004 de plus de 100 % passant d'un volume total de 1.344 heures en 2004 à 7.816 heures en 2006.

Cette tendance devrait encore s'accroître dans les années prochaines, notamment avec la création de Centres de Technologie Avancée dans le secteur du bois, travaillant en étroite association avec le Centre de compétences.

Le *Bachelor* en technologie du bois correspond également à une attente importante d'entreprises et plusieurs d'entre elles ont été associées à la construction du programme.

Enfin, le dispositif de *screening* des compétences, mis au point au Forem, doit permettre à terme, de mieux faire correspondre les attentes des employeurs aux potentialités des candidats à l'emploi. Actuellement, des *screenings* existent déjà pour la pose de fermetures menuisées et le but est de couvrir l'ensemble des fonctions liées à ce secteur d'activité.

Vous voyez, à la longueur de la réponse, que les efforts en matière de bois et de filière bois, de manière générale, sont une des priorités de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Merci Monsieur le Président. Je remercie Mme la Ministre pour les différents éléments qu'elle a pu me fournir dans la réponse. En bref, elle me dit qu'il y a des tables rondes, des réunions régulières, qu'on s'occupe bien du problème, je veux bien le croire. Ce que je dis maintenant, c'est que, après tous ces constats, il faut agir, trouver des solutions.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Il ne s'agit pas de constats, mais bien d'actions !

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Vous m'avez d'abord dit que vous aviez eu des réunions pour faire tous les constats et voir tous les soucis. Donc vous avez agi. La seule chose que vous me dites qui pose encore problème, c'est l'accès des enfants par rapport aux entreprises et aux stages dans les entreprises. Vous me dites qu'il existe un subside qui incite les entreprises à prendre les élèves en stage. Ne faudrait-il pas davantage travailler dans ce domaine et soutenir les entreprises ? Parce que ce sont elles qui forment nos jeunes pour demain, qui leur donnent le goût à

cela. Si on ne les incite pas, et si les élèves ont des difficultés à trouver des stages, la formation sera d'autant moins performante.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Certains employeurs veulent qu'on impose aux entreprises l'accueil de stagiaires, mais d'autres employeurs ne sont pas d'accord avec une telle mesure.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Mon rôle était, Madame la Ministre, d'attirer votre attention sur le problème, afin de trouver des solutions pour que les élèves y prennent goût et soient bien formés. Car c'est là le nœud du problème. Malgré tout, le bois est un matériau qui est toujours demandé, et dont la demande sera croissante.

QUESTION ORALE

DE M. de LAMOTTE À Mme ARENA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR

«LES SÉJOURS D'IMMERSION LINGUISTIQUE
DESTINÉS AUX JEUNES DIPLÔMÉS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
DANS LE CADRE
DU «PLAN LANGUES DU PLAN MARSHALL»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les séjours d'immersion linguistique destinés aux jeunes diplômés de l'enseignement secondaire dans le cadre du «Plan Langues du Plan Marshall»».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Un des objectifs du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir de la Wallonie est l'amélioration de la maîtrise des langues étrangères. Le Plan langues du Plan Marshall est consacré au développement de l'apprentissage du néerlandais, de l'allemand et de l'anglais. Ainsi, les jeunes qui terminent leur cycle d'études secondaires peuvent bénéficier d'une bourse d'immersion linguistique pour une année scolaire, soit dix mois. C'est en tout cas ce qui est prévu actuellement. Ils ont la possibilité d'effectuer ce séjour en Région flamande, en Communauté germanophone, en Irlande, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux États-Unis.

C'est le Forem qui s'occupe de la gestion du dossier, tandis qu'un organisme conventionné par la Communauté française prend en charge toutes les données pratiques de l'organisation du séjour. Ces opérateurs conventionnés sont actuellement bien connus sur le secteur : AFS, WEP et YFU.

Ce programme novateur et ambitieux, permettant à un autre public d'avoir accès aux séjours d'immersion, manque cependant de «forme». Le contenu de l'accord, définissant les modalités d'octroi de la bourse et son montant pour l'année 2007-2008, n'a pas encore été précisé entre le Ministère de la Formation et les opérateurs. D'ailleurs sur le site du Forem, le formulaire d'inscription concerne «*la prochaine année scolaire 2006-2007*» et ne mentionne aucune date de clôture des dépôts des candidatures. Sans doute un problème de communication.

Madame la Ministre, vous comprendrez qu'à ce sujet, il est peu rassurant de ne pas avoir d'informations claires et précises. Un voyage d'un an se prépare dès maintenant, pour partir lors des prochaines vacances. La question se pose à de multiples reprises, éclairer les voies de nos jeunes rhétoriciens, de leurs parents mais aussi des opérateurs agréés aussi vite que possible, c'est un des axes qu'il faut essayer de pousser.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est des séjours d'immersion linguistique pour l'année scolaire en cours ? Quel est le succès de la mesure, telle qu'elle a été prise par le Plan Marshall et les résultats sont-ils encourageants ? Combien de bourses ont été octroyées ?

Et en ce qui concerne l'année scolaire 2007-2008 et les deux suivantes, les conditions d'accès, les montants des bourses et les pays de destination sont-ils identiques à ceux de l'année scolaire 2006-2007 ? Après tout, si les États-Unis sont une des destinations pour apprendre l'anglais, pourquoi ne pas envisager le Canada anglophone aussi ? Parce qu'on n'est pas loin l'un de l'autre. D'autres parlent même de l'Australie, qui est une région anglophone où l'on peut apprendre l'anglais. Je mets le problème entre guillemets et hors contexte, les problématiques de sécurité sur place sont aussi différentes entre l'Australie et les États-Unis.

Renseignement pris auprès des opérateurs, c'est la langue anglaise qui a le plus de succès auprès de nos jeunes étudiants. Ne pourrait-on pas, dès lors, scinder l'année scolaire en deux parties : deux fois cinq mois – deux fois six mois poseraient des problèmes d'organisation –, permettant d'étudier une des langues nationales et une autre au choix, tout en conservant une bourse pour l'apprentissage de deux langues, même si l'une n'est pas parmi les langues sélectionnées pour ce projet ? Il pourrait s'agir de l'italien ou de l'espagnol, qui sont deux langues mondialement utilisées, jolies, chantantes. Je n'ai pas d'*a priori* par rapport aux langues qu'on va parler. Ceux qui parlent plusieurs langues ont des avantages.

L'apprentissage de la langue permet le dialogue et l'ouverture. Ma question est vraiment très ponctuelle, principalement sur la scission possible entre deux langues sur une seule année, tout en permettant

l'octroi de la bourse, puisqu'actuellement, c'est sur une immersion linguistique de dix mois, d'un an. Il y a des formules mixtes qui sont en train de se créer de manière significative. Soit les parents, soit les enfants, soit les opérateurs sont en attente de décisions pratiques et vous comprendrez qu'étant au mois de janvier, pour le mois de juillet, on doit se dépêcher.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre pour sa réponse.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – C'est un programme intéressant, qui est assez novateur, parce que le fait d'en parler, à la fois à mes Collègues flamands mais aussi à d'autres pays, particulièrement à l'Europe, les rend très intéressés au programme que nous avons développé en ce qui concerne des étudiants, à partir de 18 ans, qui ne sont pas forcément inscrits dans un parcours d'école supérieure. Nous avons les *Erasmus* et d'autres échanges pour l'Enseignement supérieur, mais ce type d'échange n'existait pas de manière normalisée et est assez novateur.

Quel a été le succès de la première année, 2006-2007 ? Dans le Plan Marshall, on s'est donné une capacité d'accueillir, à terme, en vitesse de croisière, un millier d'élèves par an. Bien entendu, un programme qui commence en 2006 avec une communication qui a eu lieu à partir d'avril. Comme vous le disiez, un séjour linguistique, cela se prépare, on ne part pas comme cela aux États-Unis, alors qu'on a déjà en avril des étudiants qui ont fait le choix de l'Enseignement supérieur et qui changent d'avis. Nous avons donc eu, pour l'année 2006-2007, 181 élèves qui ont bénéficié de bourses d'immersion linguistique, comme vous le disiez, 171 pour l'anglais, 8 pour le néerlandais et 2 pour l'allemand.

Si on peut considérer qu'effectivement c'est un succès, pour l'année scolaire 2006-2007, en termes d'intérêt par rapport à la région linguistique, on peut aussi estimer qu'il n'est pas du tout respectueux de nos engagements par rapport à l'apprentissage des langues nationales. Nous avons donc voulu, au niveau de la Région wallonne, réorienter le dispositif pour rendre plus attractif l'apprentissage du néerlandais et de l'allemand. Il faut savoir qu'aujourd'hui nous avons déjà, sans rien modifier dans le dispositif, plus de 500 demandes. Nous allons vite atteindre l'objectif des 1.000 que nous nous étions fixé. Déjà avant janvier, nous avons 500 dossiers pour pouvoir partir en immersion linguistique.

Nous avons dit que le Gouvernement de la Région wallonne voulait orienter les jeunes vers la maîtrise du néerlandais et de l'allemand, mais il y a déjà, sur la base de ce qui s'est passé sur l'année 2006-2007,

500 demandes. Nous allons proposer un dispositif transitoire qui peut aller vers l'objectif à atteindre pour l'année 2008-2009, parce qu'on parle en année scolaire, c'est-à-dire plus d'attractivité pour le néerlandais.

D'ores et déjà, nous envisageons pour l'année scolaire 2008-2009 de conditionner l'accès aux bourses «anglais» à la connaissance préalable du néerlandais. Ce sera une exigence, pour pouvoir aller vers l'anglais, pour pouvoir connaître l'anglais, il faudra pouvoir prouver sa connaissance du néerlandais.

Comment prouver cette connaissance du néerlandais? D'une part, en donnant des attestations de réussite de l'Enseignement secondaire avec un cours de néerlandais de langue moderne 1, c'est-à-dire la première langue choisie étant le néerlandais dans l'Enseignement, 4 heures, et confirmé par un test de connaissance pratique de cette langue, organisé par le Forem.

On sait qu'aujourd'hui, s'il suffisait d'avoir choisi langue moderne 1 pendant toute sa scolarité pour être à l'aise en néerlandais, cela se saurait. Car il y a quand même 50 % qui choisissent langue moderne 1, néerlandais, en humanité, pendant 4 heures, jusqu'à 18 ans. Pourtant on a là, malgré tout, dans la pratique, une certaine difficulté. Ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où – et vous le savez, c'est un grand débat que nous avons dans l'Enseignement – quand on se retrouve à 28 par classe dans un cours de langue, c'est compliqué de faire de la conversation. Ici, ce n'est pas de dire que l'enseignement n'est pas bon, c'est de dire que la connaissance théorique est là, et qu'il faut passer à la pratique. C'est de pouvoir tester cette connaissance pratique et si elle n'est pas suffisante, c'est de dire: on va vous proposer, si vous voulez faire de l'anglais, de faire 6 mois de néerlandais avant de partir faire 6 mois d'anglais.

La proposition que vous formulez fait partie des propositions que nous allons faire dans la modification du dispositif 2008-2009.

Pour les élèves n'ayant pas ce prérequis, la possibilité de réaliser un séjour combiné néerlandais-anglais leur sera proposée.

Par ailleurs, des taux boursiers préférentiels seront accordés aux jeunes qui choisissent le néerlandais. Donc l'objectif est de dire que la bourse sera couverte à 100 % s'ils vont vers le néerlandais et elle sera couverte avec un delta entre 50 et 75 % s'ils choisissent l'anglais. Les 50 à 75 % tenant compte des revenus des parents, par rapport au système boursier de la Communauté française.

Toutefois, consciente qu'il n'est pas opportun de modifier les conditions d'obtention des bourses sans avertir au préalable le bénéficiaire, je propose de

mettre en place un régime transitoire pour l'année 2007-2008. Ce régime prendrait, d'une part, en compte la situation des élèves qui ont déjà manifesté leur intérêt ou qui se sont inscrits en permettant de maintenir les conditions en vigueur en 2006. D'autre part, pour les nouvelles inscriptions, soit à partir de janvier 2007, je propose :

- de conditionner les séjours linguistiques en anglais à la maîtrise du néerlandais ;
- d'offrir des séjours combinés : néerlandais avec une autre langue, dont par exemple l'anglais, mais également d'autres langues de l'Union européenne. Donc si on fait deux fois six mois, c'est de faire 6 mois de néerlandais et de permettre de faire 6 mois d'autre chose que de l'anglais ;
- d'accorder un taux de 100 % pour tout élève qui choisira de réaliser un séjour d'immersion linguistique d'un an en néerlandais, y compris pour ceux qui se sont inscrits avant janvier ;
- d'encourager des séjours en autonomie en Communauté flamande. Cela veut dire : ne pas forcément passer par un opérateur. Aller étudier en Communauté flamande, c'est un peu comme aller étudier à Bruxelles et de prendre un kot, on n'a pas forcément un accompagnateur comme quand on part aux États-Unis ou comme quand on part ailleurs. Donc, pour les jeunes de 18 ans, on peut leur dire qu'on a identifié telle ou telle école qui peut les accueillir. Et comme la Flandre n'est pas très loin, il n'y a pas forcément besoin d'un opérateur qui ira les mater ;
- d'inciter les jeunes à commencer l'Enseignement supérieur en Flandre, ce qui n'était pas possible jusqu'à aujourd'hui. Ce n'est pas uniquement de pouvoir recommencer sa sixième, mais de pouvoir initier une première année dans le Supérieur, en sachant qu'il y a des équivalences entre la Flandre et la Communauté française. Ce n'est donc pas une année «perdue» par rapport au cursus scolaire, c'est une année gagnée, en plus de l'apprentissage de la langue flamande ;
- d'organiser des séjours de courte durée pour les jeunes de l'Enseignement qualifiant en Communauté flamande, en partenariat avec le VDAB et des stages en entreprise.

Ce sont les mesures que nous allons proposer, à partir de janvier, pour les nouvelles inscriptions.

Des informations plus précises pourront vous être communiquées après l'approbation de ces propositions par le Gouvernement wallon et la décision viendra très prochainement.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je souhaiterais obtenir une précision, je n'ai pas su tout noter. Le système des bourses sera-t-il donc scindé ? Sera-t-il donc possible d'avoir une bourse pour 5 mois de néerlandais et 5 mois d'une autre langue, quelle que soit la langue choisie, dès la période transitoire 2007-2008 ?

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Bien sûr.

QUESTION ORALE
DE M. JEHOLET À Mme ARENA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR
«L'AVIS MOTIVÉ
RENDU PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE
SUR LE CHÈQUE-FORMATION»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «l'avis motivé rendu par la Commission européenne sur le chèque-formation».

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci Monsieur le Président. Madame la Ministre, je me permets de revenir sur l'avis motivé rendu par la Commission européenne sur le chèque-formation. Au mois d'octobre, la Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction contre les incitants financiers à la formation professionnelle en Wallonie, qu'elle juge contraires à la liberté d'établissement. En effet, les chèques-formation ne peuvent être utilisés que dans des centres de formation disposant d'un siège principal sur le territoire de la région de langue française.

On vous avait déjà interrogée à plusieurs reprises sur le sujet, vous nous aviez dit que votre Cabinet était en pourparlers avec la Commission européenne et qu'il ne vous semblait pas opportun de revoir le dispositif que vous aviez mis en place. J'ai lu la notification du Gouvernement du 14 décembre et la décision du Gouvernement de modifier le dispositif des chèques-formation. Le Gouvernement dit clairement qu'il doit se conformer le plus rapidement possible à l'avis rendu par la Commission européenne le 23 octobre 2006.

Je voulais vous interroger pour savoir ce qu'il s'était passé entre-temps, vos arguments pour démontrer que les chèques-formation n'étaient pas contraires à la liberté d'établissement. Quels ont été les commentaires de la Commission européenne à ce sujet et pourquoi ont-ils été refusés ?

Y a-t-il eu introduction de recours du côté des opérateurs flamands ? Des sanctions financières ont-elles été infligées à la Région wallonne ? Je me réjouis de vous entendre sur le sujet parce qu'entre ce que vous

aviez annoncé de ne pas bouger et la notification du Gouvernement du mois de décembre, les choses ont manifestement évolué.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – C'est effectivement un dispositif qui a été créé il y a déjà quelques années et pour lequel nous avons voulu mettre en évidence la notion de proximité des opérateurs de formation par rapport à nos entreprises. Donc, de lier l'agrément des opérateurs à l'organisation de la formation sur le territoire wallon.

Tout au long de la phase non contentieuse de la procédure, nous avons échangé avec la Commission européenne nos arguments et contre-arguments respectifs. Ce qui nous a aussi fait gagner du temps par rapport à l'organisation de l'offre de formation sur le territoire. N'oublions pas que nous avons ainsi pu agréer une bonne centaine d'opérateurs de formation privés pour venir organiser la formation chèques-formation en Région wallonne.

Pour rappel, cette période précontentieuse a consisté en trois phases :

- nous avons fourni à la Commission européenne les informations qu'elle demandait consécutivement aux questions posées au Parlement européen, par une Députée flamande ;
- suite à la mise en demeure adressée à l'État belge, nous avons fait parvenir à la Commission européenne nos observations quant à la position qu'elle avait adoptée ;
- la Commission a ensuite rendu un avis motivé qui nous laissait deux mois pour nous conformer à sa position, à défaut de quoi, elle pourrait saisir la Cour de Justice des Communautés européennes.

Quant aux arguments, chaque partie, pour expliquer sa position, s'est tour à tour référée à la Jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes qui lui était favorable. Il y a aussi été question des raisons d'intérêt général justifiant la mesure et qu'il convenait de protéger. Toute la question consistant à déterminer s'il existe, ou non, des moyens d'agir moins restrictifs de la liberté de circulation, et qui protégeraient également cet intérêt général.

Si vous le désirez, je peux vous donner les arguments juridiques qui ont été donnés, à la fois par nous et à la fois par la Commission européenne. Vous aurez ainsi la réponse complète qui donne la raison pour laquelle nous avons décidé *in fine* de ne pas aller jusqu'à la procédure contentieuse. La question que vous posez, c'est : y a-t-il eu des dommages qui ont été

demandés par la Commission européenne? Comme nous n'étions pas dans une procédure contentieuse, non. Nous avons poussé nos arguments au maximum possible, même si nous savions que ces arguments, en matière de liberté de circulation, posaient des problèmes au niveau de la Commission européenne. Mais à partir du moment où la Commission souhaitait rentrer dans une logique de contentieux, nous avons estimé que nous n'étions pas volontaires à rentrer dans une bagarre juridique de ce type, d'autant que cela fait presque six ans que nos opérateurs, sur la Région wallonne, sont installés, agréés, et travaillent avec les entreprises de la Région wallonne.

Je pense que le dispositif est suffisamment stable aujourd'hui pour pouvoir continuer à travailler et ne pas rentrer dans une logique de contentieux avec la Commission européenne. C'est la raison pour laquelle nous avons opté, au niveau du Gouvernement, pour modifier le dispositif en allant dans le sens des demandes de la Commission européenne.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci Monsieur le Président. Je pense que c'est un sujet sur lequel nous sommes déjà intervenus plusieurs fois, notamment M. Crucke. Il est en effet intéressant d'avoir les arguments des uns et des autres. Je prends note, par rapport à la procédure contentieuse. Je pense que vous pouvez nous confirmer que l'incident est clos aujourd'hui, on peut s'en réjouir, il n'y a rien de pire qu'une insécurité qui peut peser sur un dispositif mis en place en Wallonie, en plus sur la formation. On peut peut-être aussi regretter la lenteur de réaction, car on avait attiré l'attention et la Commission européenne avait très rapidement rappelé à l'ordre par rapport à ce dispositif.

On peut quand même se réjouir que l'incident soit clos. Il est permis de regretter d'avoir tergiversé sur cette matière. Mais voyons le bon côté des choses.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est suspendue à 9 heures 45 minutes.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est reprise à 9 heures 50 minutes.

QUESTION ORALE

DE M. JEHOLET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
SUR
«LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET L'AWEX»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de

l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les pôles de compétitivité et l'AWEX».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Cinq pôles de compétitivité ont été mis en place dans le cadre du Plan Marshall. En ce qui concerne la politique extérieure, l'exportation, mais aussi l'accueil des investisseurs étrangers, les pôles de compétitivité doivent pouvoir se reposer sur une politique de l'AWEX, qui doit être la plus productive possible. Il n'y a rien de pire que de subir les événements. L'AWEX est en quelque sorte le bras armé de chaque pôle de compétitivité.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, vous poser deux ensembles de questions par rapport à l'année 2006, et par rapport aux projets, aux intentions pour 2007, et donc de voir quelles actions avaient été développées en 2006 par l'AWEX, justement dans le cadre de la promotion et de l'encouragement d'actions au niveau des pôles de compétitivité. Je prendrai l'exemple du pôle aéronautique, pour voir ce qu'il en est. Il est vrai qu'il y avait une forte présence au salon du Bourget, mais ce n'était pas dû au Plan Marshall. Cette présence était déjà d'actualité auparavant. Des actions supplémentaires ont-elles été proposées par l'AWEX en 2006, et peut-être déjà avec des résultats concrets? Quels sont, pour 2007, les actions prévues et les projets proposés par l'AWEX en la matière?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon – mieux connu sous le nom Plan Marshall – qui a été adopté, en même temps que les deux plans stratégiques «Création d'activités» et «Développement du capital humain» le 30 août 2005 par le Gouvernement, l'AWEX – qui reprend tant les exportations à l'étranger que des investissements étrangers – s'est vue accorder des responsabilités et des moyens supplémentaires, dans le but de soutenir le développement et la visibilité internationale des cinq pôles de compétitivité wallons qui ont été labellisés, en juillet pour quatre d'entre eux, et en octobre 2006 pour le cinquième.

La promotion internationale des pôles de compétitivité wallons a été inscrite dans le nouveau contrat de gestion de l'AWEX adopté par le Gouvernement wallon le 12 janvier 2006, sans préjudice des actions mises en œuvre à destination des autres *clusters*, grappes et filières sectorielles.

Afin d'accomplir cette nouvelle mission liée au développement international des pôles de compétitivité, deux enveloppes spécifiques sont prévues dans le cadre des Actions prioritaires pour l'Avenir wallon : 5,5 millions d'euros pour la promotion des exportations et de la visibilité internationale des pôles et 4,5 millions d'euros pour la prospection et l'accueil d'investisseurs étrangers dans les secteurs couverts par les pôles.

Sur la base de ce financement spécifique, les mesures de soutien au développement international des pôles de compétitivité introduites à l'AWEx en 2006 sont notamment :

- la mise en place, au sein de l'Agence, d'officiers de liaison «export» en synergie avec les pôles de compétitivité ;
- le soutien à l'engagement d'un responsable export pour chaque pôle et le soutien d'un plan d'actions export annuel par pôle, c'est-à-dire des participations à des foires, à des missions, invitations pour des prospects ;
- l'organisation, à partir du 1^{er} janvier 2007, de missions et d'actions AWEx ciblées sur les stratégies des pôles de compétitivité. La raison de ce décalage, c'est qu'il fallait d'abord avoir la mise en œuvre de stratégies, qui a eu lieu durant l'année 2006, avant de pouvoir, dès 2007, mettre en œuvre ces stratégies ;
- la mise en place d'une politique de prospection des investisseurs étrangers organisée sur une base sectorielle, donc une approche «produit» et non une approche territoriale, reposant sur les pôles de compétitivité et exercée par des experts-prospecteurs sectoriels engagés par l'AWEx et qui sont chargés de prospecter les entreprises identifiées comme cibles en ce domaine et effectuée en synergie avec le réseau d'attachés économiques et commerciaux.

Pour être un peu plus précis, je voudrais m'appesantir sur l'axe soutien aux exportations et donc sur la mise en place au sein de l'AWEx d'officiers de liaison export en synergie avec les pôles de compétitivité.

Quel est l'état d'avancement de la mesure ? Les pôles de compétitivité peuvent compter depuis le début de l'année 2006, c'est-à-dire immédiatement à la mise en œuvre, puisque je vous rappelle que les actions prioritaires ont pour point de départ le 1^{er} janvier 2006, sur un officier de liaison par pôle au sein de l'AWEx. Leur rôle est de servir de point de contact et de conseiller les pôles sur les opportunités existantes en matière de soutien à l'exportation, identification des marchés cibles, incitant financier existant, etc. Depuis la sélection des pôles début juillet 2006, les officiers de liaison ont eu de nombreux contacts avec les pôles et ont traité divers projets de prospection et de promotion internationale, en relation avec les pôles.

Je relève aussi le soutien d'un plan d'action export annuel par pôle et le soutien d'un plan d'action annuel par pôle, qui ont été inscrits dans les conventions de financement de plans d'actions 2006-2007 que l'AWEx a pu conclure avec chacun des pôles de compétitivité.

Ces conventions définissent le cadre et les modalités d'intervention financière de l'AWEx en vue de soutenir la mise en œuvre des projets de promotion et de visibilité internationale des pôles de compétitivité. Les projets à dimension internationale soutenus par l'AWEx via les conventions sont, entre autres :

- le recrutement d'un expert en commerce extérieur au sein du pôle ;
- les actions spécifiques de promotion internationale (documents, site Internet, *branding*, invitations, insertions dans la presse) ;
- les études et consultances pour identifier et fidéliser des partenaires ;
- les missions, participations à des foires, salons, conférences ;
- les invitations des *prospects* ;
- les fonds pour la préparation de partenariats, missions et lancement de projets ;
- le suivi de projets spécifiques à dimension internationale ;
- la présence d'opérateurs wallons dans des incubateurs et autres centres de services à l'étranger.

Les conventions pour 2006 s'élèvent, par pôle, au maximum, à 165.000 euros. Dans ce cadre, l'AWEx a soutenu financièrement, en date du 15 décembre 2006, 19 projets de prospection et de promotion internationales des pôles de compétitivité, dont on peut mentionner :

- pour le Pôle aéronautique :
 - soutien à la participation au salon ILA de Berlin ;
 - soutien à la participation au salon *Aerospace* de *Farnborough* (Le Bourget, ce sera cette année, si vous voulez venir avec moi, c'est bien volontiers) ;
 - soutien à la participation au salon *Air & Space Show* de *Shanghai* en Chine ;
 - soutien à la participation à un séminaire aérospatial dans le cadre de la mission princière au Canada ;
 - soutien à la participation au *China/Europa Industrial Business Convention* du Havre ;
- pour le Pôle Sciences du vivant :
 - soutien à l'établissement de relations avec d'autres pôles santé/biotech européens (Evry Genopole et Lyon Biopole) ;
 - soutien à l'organisation d'une journée de contacts avec des pôles santé/biotech québécois dans le cadre de la mission princière au Canada ;

- pour le Pôle transport et logistique :
 - soutien à la participation au salon Transport et Logistique de *Shangai* ;
 - soutien à la participation au *China/Europa Business Convention* du Havre ;
 - invitations d’acheteurs autrichiens et hongrois, qui étaient des logisticiens, des journalistes en novembre 2006 ;
- pour le Pôle génie mécanique :
 - participation au salon Midest à Paris en novembre 2006 ;
 - aide à la définition de fonction du responsable export du pôle ;
- pour le Pôle agro-industrie :
 - aide à la définition de fonction du responsable export du pôle.

En bref, afin de répondre rapidement aux demandes de soutien des actions de prospection internationale des pôles, tous les outils de l’AWEx sont opérationnels, les officiers de liaison sont en fonction, les conventions de financement avec les pôles ont été établies et les actions spécifiques de promotion à l’exportation et à une visibilité internationale des pôles sont en cours.

Je rappelle à cet égard que les entreprises n’y vont plus de manière individuelle, mais sont regroupées sous la notion de pôle, ce qui leur permet une meilleure identification.

Un autre point de ce dossier est l’organisation, à partir de 2007, de missions et actions AWEx ciblées sur les stratégies des pôles de compétitivité. Pour 2007, les conventions de financement établies avec les pôles rendront également possibles des actions complétant le programme d’action de l’AWEx et qui seront uniquement ciblées sur les stratégies internationales des pôles de compétitivité. L’AWEx a déjà inscrit à son programme 2007, douze actions propres aux pôles.

Il s’agit, entre autres, des actions suivantes :

- pour le Pôle sciences du vivant :
 - la participation aux salons Bio de *Boston* en mai 2007 et *Biosquare* de Lyon en mars 2007 ;
- pour le Pôle aérospatial :
 - la participation au Salon international du Bourget en juin 2007 et au salon aéronautique de *Dubaï* en novembre 2007 ;
- pour le Pôle génie mécanique :
 - la participation au salon *Nanotech* de *Tokyo* en février 2007 et au salon *Nanotech* de *Santa Clara* aux États-Unis en mai 2007 ;
- pour le Pôle transport et logistique :
 - la participation au salon Transport Logistic de Munich en juin 2007.

En ce qui concerne l’axe prospection et accueil des investissements étrangers, il y a une mise en place d’une politique de prospection d’investisseurs étrangers organisée sur une base sectorielle, reposant sur les pôles de compétitivité exercés par des experts prospecteurs sectoriels engagés par l’AWEx, et effectuée en liaison avec le réseau d’attachés économiques commerciaux. Les procédures relatives à la sélection et au recrutement des experts sont aujourd’hui terminées pour trois pôles, ceux qui étaient le plus en avance, soit les pôles transport et logistique, science du vivant et aérospatial, les trois experts sont aujourd’hui en fonction et leur principale mission est d’amener en Wallonie, dans les secteurs couverts, des investissements durables et porteurs d’emploi. La durée de leur mission est de trois ans et est assortie d’objectifs de résultats en termes de nombre de dossiers d’investissements réussis et de nombre d’emplois générés par ces investissements. Les experts prospecteurs pour les deux autres pôles seront recrutés dans les prochains mois, au début de 2007.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci Monsieur le Président. Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très détaillée.

Je pense que cela vaudra la peine de la relire, de l’examiner et de voir aussi les actions nouvelles qui se sont vraiment développées dans le cadre du Plan Marshall. Mais le débat n’est pas de faire un arbitrage et de peser par rapport aux actions qui se faisaient peut-être dans un autre cadre, comme vous l’avez dit, des actions propres à l’AWEx. Je pense qu’il y a toute une série d’actions qui ont été faites et il faut reconnaître – mais vous savez, l’actualité peut toujours nous réserver des surprises – qu’en termes d’OIP, je pense que l’AWEx fonctionne bien.

Il faut aussi reconnaître quand les choses vont bien et je pense qu’il y a aussi une proactivité, je l’ai dit dans ma question, dans toutes les actions et les démarches de l’AWEx, qu’il faut reconnaître aujourd’hui.

QUESTION ORALE

**DE M. JEHOLET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L’ÉCONOMIE, DE L’EMPLOI
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
SUR
«LE RÔLE DE L’ÉTAT FÉDÉRAL EN MATIÈRE
DE COMMERCE EXTÉRIEUR»**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l’Économie, de l’Emploi et du Commerce extérieur

sur «le rôle de l'État fédéral en matière de commerce extérieur».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – C'est une question peut-être plus anecdotique, plus politique, je ne sais pas comment on peut la définir. Mais alors qu'il nous avait habitués, par rapport à un début fracassant, à moins de déclarations fortes, le nouveau Ministre des Affaires étrangères a en effet parlé du rôle de l'État fédéral et des Régions en matière de commerce extérieur. C'est vrai que ces déclarations remontent à la fin de l'année, mais je pense que dans un débat, qu'on aura aussi, par rapport aux prochaines élections fédérales, de voir comment il est possible – parce que je pense que c'est cela l'objectif – de coordonner au mieux les différentes politiques en matière de commerce extérieur. Et il a bien précisé qu'il n'était pas question de refédéraliser cette matière, mais de mieux coordonner les différentes actions, il disait notamment qu'il fallait peut-être que les Ambassadeurs belges doivent se lancer dans la diplomatie économique. Je pense qu'il peut y avoir des avantages, mais aussi des inconvénients. Je pense qu'il faut scinder aussi les différentes fonctions des uns et des autres, et il a aussi, parlé de coupole belge pour le commerce extérieur. Je souhaitais simplement savoir s'il y a eu des contacts ou si vous aviez eu l'occasion d'en reparler avec lui et surtout de voir quelles sont les intentions et ce que le Gouvernement défendra en la matière par rapport à la politique extérieure.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, on pourrait peut-être, de manière anecdotique, dire que, aujourd'hui, la diplomatie politique classique d'un État de la taille de la Belgique pose problème dans son utilité et que la véritable question de M. De Gucht est peut-être à ce niveau-là.

Car effectivement, les grands ensembles, émergence de l'Union européenne, font en sorte que le rôle de nos ambassadeurs, dans un certain nombre de régions du monde, évolue avec le temps.

Comme vous l'avez dit, dans l'intervention qui a été relayée par un journal flamand, *De Morgen*, M. le Ministre De Gucht soulignait deux choses :

- la nécessité pour nos ambassadeurs de se lancer dans la diplomatie économique. Je dirais que, historiquement, il y avait des attachés économiques et il y a encore des attachés économiques dans les ambassades qui étaient antérieurement chargés des

relations économiques entre les autorités locales et les entreprises locales, avec celles de notre pays ;

- la mise en place d'une coordination du commerce extérieur. Elle existe, mais l'effet nouveau, c'est sous l'autorité fédérale.

Je n'ai pas de problème avec le fait d'une bonne coordination du rôle des uns et des autres. Dans certains États, il n'existe pas de représentants, d'attachés économiques et commerciaux, on pourrait donc se demander si, par effet supplétif, il n'y aurait pas là un rôle à avoir au niveau des ambassades. Il y a – et il faut le dire – le fait que les ambassadeurs ont parfois un accès plus facile aux autorités locales, et c'est donc un élément qui mérite l'examen.

Je pense que nos ambassadeurs peuvent être complémentaires aux attachés économiques et commerciaux, et donc nous pouvons déjà indiquer que, aujourd'hui, un certain nombre d'entre eux – mais cela dépend très fort de la personnalité des ambassadeurs de pays à pays – jouent ce rôle très efficacement.

En termes d'exportation, et à titre d'exemple, je pourrais dire que, par leurs contacts politiques, ils peuvent faciliter le déblocage de situations portant préjudice à nos entreprises dans leur approche de marché. J'ai d'ailleurs pu personnellement faire appel à leur concours pour débloquer, ou participer au déblocage, des difficultés que certaines de nos entreprises rencontrent, je pense notamment à la levée d'embargos sur les viandes de porc ou au survol de certains territoires de certains États asiatiques.

Comme évoqué précédemment, ils peuvent également vraiment aider nos entreprises, notre Région, dans le cadre de l'investissement étranger. Ainsi, si leur aide peut non seulement nous être précieuse pour faciliter certaines démarches administratives de futurs investisseurs, ils peuvent – et il faut se rendre compte que le problème des visas peut parfois être un frein assez important au fait que les entreprises viennent s'établir dans notre pays – aussi jouer un rôle en termes d'accès aux *prospects*, démarche dans laquelle le titre d'Ambassadeur, comme je vous le disais au début de mon intervention, peut ouvrir des portes.

Je pense toutefois qu'il faut être beaucoup plus réticent à voir le Fédéral jouer un rôle supplémentaire à celui qu'il joue déjà dans le cadre de la coordination du commerce extérieur. Comme vous le savez, il existe déjà une «coupole» fédérale chargée notamment de l'organisation des missions principales : l'Agence du Commerce extérieur. Les réunions de coordination préalables aux missions principales sont relativement nombreuses, puisque pour ne prendre que la mission au Canada, il y en a eu pas moins de six et que nous sommes déjà à trois réunions aujourd'hui pour celle prévue en Chine au mois de

juin prochain. L'ensemble de ces réunions se déroulent au SPF Affaires étrangères, sous la direction des représentants de la Direction générale B3, c'est-à-dire des Relations bilatérales, intérêts économiques, département de l'Etat fédéral.

L'important est de savoir pourquoi il faudrait faire jouer un rôle supplémentaire alors que la coordination entre les trois Régions s'améliore.

Rappelons que la décision commune des trois Ministres régionaux en charge du commerce extérieur prise le 15 février 2005 a – et ce, sans que le fédéral ne soit autour de la table – permis une amélioration de l'utilisation des réseaux d'attachés économiques et commerciaux pour offrir un service encore plus complet aux entreprises de notre pays, mais pour ce qui me concerne, aux entreprises wallonnes.

Avec cette étape supplémentaire dans l'optimisation des réseaux d'attachés économiques et commerciaux, la Région wallonne couvre actuellement 105 postes à l'étranger – contre 94 postes avant juin 2005 –, dont 31 postes sont trirégionaux, alors qu'avant juin 2005, il n'en existait que trois.

Grâce à ce processus d'optimisation, la Région wallonne fait l'économie de la gestion de trois postes – Rome, le Caire et Téhéran – et, par contre, couvre sept pays supplémentaires, en étant représentée à Kinshasa, Zagreb, Auckland, Caracas, Lima, Edimbourg, Jakarta. Elle renforce sa présence sur des vastes marchés où elle était déjà présente; la présence de l'attaché économique représentant *Export Vlaanderen* à Bangalore – qui nous est commun aujourd'hui et qui nous permet d'avoir une représentation supplémentaire en Inde –, la même chose à Bombay, à Stuttgart pour l'Allemagne et à St-Petersbourg pour la Russie.

Ensuite, la coordination au niveau des actions fonctionne également puisque, qu'il s'agisse de salons ou de missions, des organisations conjointes et des collaborations sont mises en place. Ainsi, sur certains salons où l'AWEx est maître d'œuvre, nous accueillons des entreprises flamandes ou bruxelloises. Cet accord est évidemment réciproque. Nous pouvons donc envoyer des entreprises wallonnes là où *Export Vlaanderen* ou Bruxelles Export intervient. Il existe également des missions conjointes, c'est-à-dire organisées en commun, il est vrai, plus régulièrement entre l'AWEx et Bruxelles Export.

Si ce n'est de remettre sur le métier son ouvrage – et on peut évidemment, comme Pénélope, détricoter la nuit ce que l'on fait le jour – aujourd'hui, simplement, l'avis que je voudrais donner à tous ceux qui sont tentés par une refédéralisation, est qu'ils doivent avoir une vision plus complète du problème. Je citerai quelques chiffres quant au soutien qui a été apporté aux entreprises wallonnes avant et le soutien qui est

maintenant apporté. Cela me semble être la réponse la plus nette quant à l'intérêt.

L'AWEx compte aujourd'hui 14 incitants au service des entreprises, ils étaient au nombre de deux du temps de l'OBCE. La masse budgétaire affectée par ces incitants est de 8,7 millions d'euros, alors qu'elle aurait été – en tenant compte de l'évolution du coût de la vie – de 1,83 million d'euros du temps de l'OBCE. À franc constant, le montant pour nos entreprises a été *grosso modo* multiplié par cinq.

Enfin, et cela me semble être un indicateur pertinent, n'oublions pas que, sur ces dix dernières années, le taux de croissance annuelle moyen des exportations des entreprises wallonnes a été de 9,4 %, très proche des 10 % qui avaient été promis par mon prédécesseur, c'est donc très positif. Je pense que, manifestement, même si les exportations wallonnes restent, comparées à la Flandre, de plus petite taille, la régionalisation a apporté les réponses que nos entreprises étaient en droit d'attendre.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je remercie M. le Ministre à nouveau pour sa réponse très détaillée. Ma question ne poursuivait pas l'objectif d'un plaidoyer pour la refédéralisation du Commerce extérieur, mais c'était intéressant de vous entendre. Peut-être deux remarques par rapport à des aspects plus précis que vous avez abordés; par rapport à l'optimisation du réseau des agents économiques. Je pense en effet que c'est une bonne chose, car la Belgique est un si petit pays, qu'à un moment donné, on ne doit pas à l'étranger et à l'extérieur, avoir des politiques partisans. Je dis toujours qu'il faut – parce que les Flamands aussi y ont vu un bénéfice important – que ce soit un Bruxellois, que ce soit un Wallon ou que ce soit un Flamand – et vous l'avez dit –, ce qui vous préoccupe – c'est aussi dans l'intérêt des entreprises wallonnes –, c'est défendre de la même façon les entreprises du pays. Clairement, je vais dire qu'un agent flamand ne privilégie pas d'une façon anormale les entreprises flamandes au détriment des entreprises wallonnes. Il est vrai que j'avais déjà eu l'occasion, à l'époque, de m'entretenir sur le sujet avec M. Jean-Claude Van Cauwenberghe.

Deuxième remarque – un peu en boutade, parce que vous avez les visites et les missions princières –, je pense que l'on remet beaucoup de choses en cause. Ces missions, d'abord elles sont nombreuses – vous l'avez dit –, mais elles ont un retentissement important, parce que – et vous le savez, vous en avez déjà fait – je pense qu'elles ouvrent des portes, que ce soit au niveau des autorités de notre pays, des différentes entités présentes dans les contacts bilatéraux qu'on peut avoir avec les

pays, mais aussi pour les entreprises qui accompagnent ces missions. Je pense que cela a un effet très positif et il est bon parfois de rappeler dans le courant ambiant, qu'il y a des choses plus positives.

QUESTION ORALE
DE M. PETITJEAN À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
SUR
«LA PRÉSENCE DE LA WALLONIE
AU CES (CONSUMER ELECTRONIC SHOW)
DE LAS VEGAS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Petitjean à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la présence de la Wallonie au CES (*Consumer Electronic Show*) de Las Vegas».

La parole est à M. Petitjean pour poser sa question.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vous sais non seulement attaché, mais passionné par les technologies nouvelles. Comme moi, très certainement, votre attention a été attirée par le CES; le *Consumer Electronic Show*, qui est la Foire mondiale de l'électronique. Elle est ouverte au grand public. Elle a eu lieu du 8 au 11 janvier à Las Vegas. C'est le plus grand salon électronique du monde. C'est aussi le grand rendez-vous du numérique. Cette année, 2.700 exposants se sont présentés à Las Vegas.

Aussi, comme ce secteur est porteur pour l'emploi et surtout pour la valeur ajoutée qu'il apporte, pouvez-vous nous indiquer si l'AWEx a inscrit cet événement à son agenda? S'il a été présent et de quelle manière? Des firmes wallonnes y ont-elles participé, ont-elles été aidées par la Région wallonne?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, l'AWEx avait inscrit le Salon CES à son programme d'actions 2006. Malheureusement, nous avons dû constater qu'une seule entreprise avait confirmé sa participation au pavillon qui était censé être collectif et qui était envisagé par l'AWEx.

Par contre, nous pouvons constater que l'initiative de l'AWEx de participer au grand Salon de l'audiovisuel NAB qui a lieu chaque année en avril, également à Las Vegas, a rencontré un plus grand intérêt,

puisque huit sociétés ont exposé sur le pavillon de la Région wallonne en 2006. Cette manifestation figure dès lors à nouveau dans le plan d'actions de l'AWEx pour 2007.

La société IRIS basée à Louvain-la-Neuve, qui est connue de chacun, qui est spécialisée dans la numérisation documentaire, participe régulièrement au salon CES à titre individuel.

Pour ce qui concerne des demandes d'intervention d'autres sociétés wallonnes, pour une participation à ce salon, l'AWEx aujourd'hui, n'a reçu aucune demande de ce type.

D'une manière générale, je voudrais dire que l'AWEx soutient le secteur des technologies de l'information en Région wallonne, qui souhaite être présent aux États-Unis via son programme *Incubateurs USA* qui met à la disposition des entreprises wallonnes une infrastructure de prospection au sein du *US Market Access Center* à San José, en Californie, en plein cœur de la Silicon Valley. Cinq entreprises wallonnes ont bénéficié à ce jour de ce programme: Adtech, Arkaos, Artemi, Anthea Languages et Stoquart.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Il est peut-être dommage que le CES n'ait pas suscité l'intérêt des firmes wallonnes. Heureusement – si je puis dire –, une firme de Louvain-la-Neuve était présente. Une sur 2.700, ce n'est pas beaucoup, mais il faut espérer qu'à l'avenir, nous serons plus présents là-bas, parce que le grand public est en fait le principal client de demain.

QUESTION ORALE
DE M. JEHOLET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
SUR
«LE COACHING INDIVIDUALISÉ
DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «le *coaching* individualisé des demandeurs d'emploi en Wallonie».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, j'ai entendu la Présidente du cdH sur les ondes de la radio publique, d'abord en étant très critique sur la formation en Région wallonne depuis des années, mais tout va quand même mieux depuis

deux ans et demi, depuis que son parti est arrivé, parce qu'elle a mis les choses au point et on sait combien la Présidente du Parti, comme le Président de votre Parti, ont un impact au niveau de la politique menée en Région wallonne, mais je pense qu'elle était vraiment très critique par rapport à la politique menée et elle plaidait pour un système individualisé pour les chômeurs wallons. Il fallait rénover en profondeur – pensait-elle – le système actuel du suivi des chômeurs wallons, parlant d'un *coaching*, alors qu'on n'arrête pas de dire que les relations entre les présidents de nos partis, ne sont pas bonnes. J'étais heureux, puisque j'avais parlé, deux ou trois jours avant, de *coaching*. J'avais utilisé le mot *coaching* en insistant là-dessus et je vois que, deux ou trois jours après, en radio, elle parle du *coaching* et que c'était la vertu et elle avait l'impression, en tout cas, de trouver la solution miracle. Je m'en réjouissais, ça réchauffe un peu parfois.

La conclusion de la Présidente du cdH était que les efforts de formations développées par l'exécutif wallon étaient largement insuffisants.

Je voulais vous demander, Monsieur le Ministre, votre avis car il est vrai que, par rapport au suivi et plus sérieusement, au suivi personnalisé, on sait qu'un des maux en Wallonie est le chômage élevé au niveau des jeunes, plus qu'en Flandre, outre évidemment aussi, le fait que des tas de personnes se retrouvent au chômage avec très peu de formation. Mais je suis d'accord sur le fait de dire qu'une fois qu'un jeune est au chômage, il faut l'accompagner individuellement. Je ne parle pas ici du plan d'accompagnement des chômeurs. Je pense que cela doit aller plus loin. Quand on parle de *coaching*, on peut aimer ou pas ce mot, mais je pense que cela veut bien dire ce que cela veut dire, c'est vraiment prendre les personnes qui se retrouvent au chômage dès le début, pour ne pas non plus – et je ne vais pas dire – qu'elles restent dans une situation difficile, mais vous savez, il y a des jeunes qui sont au chômage, qui ne savent pas nécessairement les démarches, qui ne savent pas vers quoi ils vont s'orienter demain, ils n'ont pas de formation, mais ils ne savent pas nécessairement ce qu'ils ont envie de faire, c'est cela aussi un des problèmes.

Question très concrète: que pensez-vous du *coaching* ou du suivi beaucoup plus personnalisé, notamment des jeunes chômeurs? Pensez-vous qu'au niveau du nouveau contrat de gestion, on met suffisamment l'accent sur ce suivi beaucoup plus personnalisé? Je sais que des hauts responsables du Forem plaident d'ailleurs pour une orientation beaucoup plus forte et beaucoup plus directe pour les jeunes, mais aussi pour un suivi beaucoup plus personnalisé des jeunes chômeurs. Je sais bien que ce sont peut-être les intentions, mais je pense qu'il est quand même utile

d'écouter le Ministre de l'Économie et responsable du Forem sur un sujet comme celui-là.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, quelle que soit la qualité de l'intervenant, je ne réponds pas systématiquement chaque fois que quelqu'un a une idée sur l'emploi, mais je trouve tout à fait légitime que la Présidente d'un grand parti démocratique francophone s'exprime sur cette thématique, et que son opinion est on ne peut plus légitime. Par ailleurs, je dirais qu'on peut aussi prendre de-ci de-là, des propos critiques ou plus positifs et j'ai retrouvé des propos plus positifs de votre Président de parti à l'égard du Forem à certains moments, je dirais: comme les saisons, ça change.

Pour ce qui concerne la formation, vous aviez la Ministre compétente en face de vous, il y a quelques instants et je me permettrai donc de renvoyer à Marie Arena la question que vous formuliez.

Je voudrais donc inverser l'ordre des questions.

D'abord, venir à la coordination des politiques de l'Emploi. Pour commencer, nous avons un certain nombre de mécanismes de concertation – peut-être peu, mais on peut toujours améliorer –, Conférences interministérielles, Collège des fonctionnaires généraux, qui permettent quand même d'améliorer la coordination des politiques de l'emploi, et c'est d'ailleurs une des raisons qui me fait penser qu'il n'est pas utile, dans l'intérêt de nos régions, de toucher à l'institutionnel, il faut simplement peut-être l'activer d'une manière plus efficiente.

Au-delà des échanges formels, nous ne manquons d'ailleurs jamais de nous concerter. Je dois dire que les contacts – même si nous avons des opinions différentes puisqu'il y a des Ministres de trois partis différents et de régime linguistique – pour essayer d'avancer, les concertations – pour prendre un cas douloureux dans notre pays – de VW Forest, ont montré une grande volonté d'arriver à répondre aux besoins des personnes concernées dans un délai le plus bref possible.

Nous avons aussi, que ce soit sur base de l'accord de coopération ou de simples engagements politiques, pris un certain nombre de mesures, je citerai au hasard:

- l'accompagnement des chômeurs;
- le pacte des générations, lorsqu'il a fallu prendre les mesures dictées par le Gouvernement fédéral et le Parlement fédéral;

- les permis de travail où nous avons pu avancer, je pense notamment avec l'entrée des 12 États membres ;
- le PTP ;
- la mobilité interrégionale des travailleurs ;
- l'Égalité des chances ;
- les restructurations, etc.

Il ne faut pas non plus omettre que les services publics régionaux de l'Emploi Forem-Orbem-VDAB et l'Onem sur lesquels chacun a une tutelle, travaillent dans des cadres formalisés depuis 1988. Il y a des cadres tout à fait clairs qui invitent à des collaborations.

Pour la première partie de votre interrogation, je pense qu'il faut faire attention aux mots. Très souvent, on utilise des mots différents pour parler de la même chose et parfois, on utilise le même mot pour parler de choses différentes.

Aujourd'hui, je dirais que le terme de *coaching* est plus à la mode que le terme «accompagnement». Je ne sais pas si c'est un effet linguistique, mais en réalité, de quoi parle-t-on ? C'est de l'individualisation dans le suivi des demandeurs d'emploi. C'est d'ores et déjà mis en œuvre au niveau de la Région wallonne. Mais prenons le contrat de gestion du Forem auquel vous avez fait référence, il est indiqué comme dimension fondamentale, une mobilisation accrue des demandeurs d'emploi.

Lorsque vous citez un certain nombre de responsables, je tiens à les soutenir. Je pense qu'il y a une évolution qui est en cours, qu'il faut la poursuivre, qu'il faut l'amplifier à cet égard. Ainsi, le Forem doit garantir une offre de services adaptée et ce, à tous les demandeurs d'emploi.

Ce suivi personnalisé des demandeurs d'emploi doit se concrétiser également par une individualisation renforcée de la transmission des offres d'emploi. Vous vous souviendrez que nous avons eu des débats à cet égard. J'ai insisté pour que ce soit bien ainsi.

Cette logique de prise en charge individualisée est prégnante dès la porte d'entrée du dispositif d'accompagnement. Le dispositif d'accompagnement ne doit pas avoir un objet simplement occupationnel, il doit bien entendu avoir comme destination finale le retour à l'emploi.

Ainsi, au-delà de la séance d'information collective qui est une simple séance d'information et vous aviez tout à fait raison de dire que beaucoup de nos jeunes qui arrivent déjà avec un niveau de formation insuffisant – et c'est une des difficultés qui nous interpelle et qui pose problème –, ne connaissent pas ni leurs droits, ni leurs obligations, ni la manière dont ils peu-

vent s'insérer dans la vie et ça, c'est un vrai problème, d'où d'ailleurs, tous les mécanismes nécessaires à mieux les informer.

Je ne reviens pas sur le dispositif complet du plan d'accompagnement des chômeurs, ni sur les informations collectives, il y a bien entendu un entretien individuel qui est le véritable point de départ du parcours d'insertion.

Pour moi, il y a là un moment privilégié dans cet entretien individuel car, à cette occasion, et sur base d'ailleurs du diagnostic qui va en être fait, on va pouvoir signer une convention et donc, on peut prendre des responsabilités relativement lourdes sur l'avenir du jeune. Cet entretien sert donc à repérer rapidement les difficultés particulières que peut rencontrer le demandeur d'emploi dans le cadre de son insertion professionnelle. Cette analyse permet de mieux cerner le projet professionnel. Je pense que cela permet aussi de mieux attirer l'attention du demandeur d'emploi sur ses propres obligations ainsi que les compétences du demandeur d'emploi qui sont souvent – comme vous le savez, et c'est bien le rôle que nous faisons dans le cadre des métiers en pénurie – l'objet d'une systématisation, de *screening* des compétences. On s'aperçoit que des gens indiquent avoir certaines compétences qui, en réalité, sont des compétences qui ne répondent pas ou plus, selon les circonstances, aux besoins des entreprises.

Cela doit donc permettre de dégager des pistes d'actions concrètes à entreprendre, soit en interne, donc au sein du Forem, soit en externe, via l'aide d'opérateurs ou encore – dans un certain nombre de cas limités, mais pour une tranche de la population, c'est possible – d'autoformation. Je pense notamment au centre Corail à Liège qui pratique l'autoformation en langues et où il est possible, pour un certain nombre de demandeurs d'emploi, d'aller à leur rythme pour un certain nombre de formations, que ce soit en informatique ou dans d'autres secteurs.

Il faut aussi bien vérifier que ces conventions ne sont pas signées et puis mises dans un tiroir, il y a un dispositif de suivi, il faut l'amplifier. Je pense que, véritablement, pour le chômeur, le plus grand mal qui soit, est le découragement lié au temps où il reste dans la situation dans laquelle il se trouve, c'est-à-dire en absence d'emploi, et qu'il faut aller le plus vite possible pour lui permettre de s'insérer.

Là où nous sommes d'accord, c'est que beaucoup trop de jeunes sont aujourd'hui dans cette situation en sortant souvent de cursus scolaires incomplets, qui font en sorte qu'ils sont aujourd'hui mal préparés à une vie professionnelle intense.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Vaste débat évidemment. Je reviendrai évidemment sur deux choses. C'est clair qu'on parle de *coaching*, accompagnement, individualisation du suivi des demandeurs d'emploi. Je pense qu'il est important de préciser aussi – et je l'ai toujours dit par rapport au plan d'accompagnement, ça ne doit pas être vécu comme une contrainte, mais comme une opportunité pour les demandeurs d'emploi, mais je suis certain que vous serez d'accord, on ne peut évidemment être que d'accord – par rapport aux séances collectives, un taux d'absentéisme de 40 % et avec les excuses qu'on n'a pas su venir à cette réunion-là pour des raisons familiales, parce qu'on a été chez un employeur pour proposer sa candidature. Parlons de l'entretien personnalisé, individualisé, au niveau de l'orientation, 20 % de ces personnes-là seulement demandent un entretien individualisé et 5 % *in fine* suivent une formation, alors qu'on est quand même dans des cas «lourds», c'est-à-dire des personnes qui sont trop peu formées pour accéder au marché du travail. C'est donc un véritable problème – et vous le reconnaissez –, le chômage des jeunes en Wallonie, je pourrais le dire, mais c'est M. Méan qui le dit. Par rapport à ces personnes, il n'y a pas une obligation de résultat, mais il y a une obligation de démarche, et quand on parle d'obligation de démarche, forcément, on parle d'une politique avec des incitants, mais je pense que quand on met autant de moyens publics à aider ces personnes, il y a une obligation de démarche. Forcément, on parle alors à un moment de sanctions, quelles qu'elles soient et il faudra aussi avoir le courage d'aborder ce sujet-là.

Concernant l'orientation – vous avez raison –, il s'agit d'étudier le meilleur profil de la personne, et pas de dire qu'elle parle trois langues, qu'elle sait tout faire de ses mains, si ce n'est pas le cas. On revient au problème de l'employabilité. Je pense que l'orientation du Forem, c'est de définir le profil exact de la personne pour qu'elle puisse se réinsérer dans le marché du travail, mais aussi dans l'orientation et le conseil à ces demandeurs d'emploi de suivre telle ou telle formation, parce qu'il y a des débouchés, et c'est lié au problème des pénuries.

Là, on aborde évidemment aussi le problème de l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Je pense que c'est un débat qui n'est certainement pas clos.

Il y a une ouverture du côté du Forem par rapport à ces deux aspects. Je m'en réjouis, mais je pense qu'il faut aussi oser parler un peu vrai et sans tabous par rapport à l'individualisation. Il y a des efforts qui sont faits, mais on doit aussi concevoir, dans notre société, qu'il y a des efforts à faire de la part de tous si on veut trouver des solutions structurelles au problème du chômage et notamment du chômage des jeunes.

**QUESTION ORALE
DE M. JEHOLET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
ET À Mme ARENA, MINISTRE
DE LA FORMATION,
SUR
«L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DU PLAN D'ENTREPRISE,
DU TABLEAU DE BORD
ET DES INDICATEURS D'IMPACTS
ET D'EFFICIENCE
REPRIS DANS LE CONTRAT DE GESTION
DU FOREM»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, et à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «l'état d'avancement du plan d'entreprise, du tableau de bord et des indicateurs d'impacts et d'efficacité repris dans le contrat de gestion du Forem».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Il avait été décidé, dans le cadre du contrat de gestion 2006-2011, de fixer des échéances. Vous savez bien que j'étais intervenu très longuement par rapport aux indicateurs permettant d'évaluer les missions et les actions du Forem, tout simplement parce que je pense qu'il est important d'évaluer les actions qu'un tel organisme peut mettre en place pour réorienter, le cas échéant, ses politiques menées. Pour cela, il fallait mettre en place toute une série d'indicateurs, établir un tableau de bord, un plan d'entreprise et on avait fixé au 1er décembre cette échéance, d'autres échéances venant plus tard, notamment la comptabilité analytique.

Je vous ai interrogé aussi parallèlement, par rapport à l'Observatoire de l'Emploi et par rapport à l'IWEPS, vous reconnaissiez que c'était un des objectifs que vous alliez poursuivre; de mettre un peu d'ordre dans ces deux structures parce qu'elles ne fonctionnaient pas comme elles le devraient, de façon optimale. On a donc reçu les indicateurs – et je vous en remercie –, on va les étudier attentivement, ce sera peut-être l'occasion d'en reparler par la suite, mais la question suivante ne perd pas son actualité: qui a établi ces indicateurs par rapport aux deux structures?

Est-ce l'Observatoire de l'Emploi qui a réalisé ces indicateurs? Je suppose que ce n'est pas le Forem. Je pense que ce serait un peu bizarre que le Forem établisse ses propres indicateurs pour évaluer ses actions.

Est-ce que l'IWEPS a joué un rôle? Qu'en est-il du Plan d'entreprise et du tableau de bord du Forem qui doit être finalisé – je l'ai dit – dans le cadre du contrat

de gestion? Est-ce qu'il ne serait pas opportun – en cela, je m'adresse aussi bien à vous qu'au Président, mais c'est que dans la foulée du débat du contrat de gestion, c'est vrai qu'il a eu lieu au mois de juillet, mais je pense qu'il n'avait pas enthousiasmé les foules – par rapport aux indicateurs, par rapport au plan d'entreprise, par rapport au tableau de bord, d'avoir un débat ou de pouvoir entendre les différents responsables du Forem? Je pense évidemment qu'il s'agit du prolongement du contrat de gestion, mais que c'étaient aussi des éléments sur lesquels – en tout cas nous – nous insistions. Le contrat de gestion, c'est une chose, mais qu'un plan d'entreprise, un tableau de bord, des indicateurs, c'est aussi absolument indispensable pour un organisme comme le Forem.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt qui répondra en son nom et au nom de Mme la Ministre Arena.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, chers Collègues, le Gouvernement wallon a approuvé, le 14 décembre, les indicateurs relatifs au contrat de gestion et ce, après accord du comité de gestion et conformément au décret du 12 février 2004 relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information. C'est le comité de gestion du Forem et l'IWEPS qui ont été sollicités par les tutelles pour réaliser cet exercice de détermination des indicateurs, conformément à l'article 17 du contrat de gestion. C'est une première, je le rappelle, c'est moi qui l'ai porté avec ma Collègue, Mme Marie Arena.

L'Observatoire wallon de l'Emploi est constitué du Forem et de l'IWEPS. Donc, je dirai que l'on fasse appel aux deux structures ou à l'Observatoire revient systématiquement au même. C'est dans le cadre de cette collaboration que s'inscrit le travail. La collaboration devra évidemment se poursuivre avec le temps; l'IWEPS a d'ailleurs proposé une collaboration soutenue avec le Forem dans le cadre d'un processus permanent d'évaluation et donc à intervalles réguliers.

Je me félicite, par ailleurs, que cette dynamique proactive ait été retenue par le Comité de gestion de l'Office et toutes les composantes qui le constituent.

Concrètement, le rapport annuel prévoira d'identifier l'évolution des indicateurs, suite au travail commun entre l'IWEPS et le Forem.

Ensuite, comme évoqué le 21 novembre en séance publique de la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et de la Formation, les indicateurs tels qu'approuvés par le Gouvernement ont été transmis au Président de la Commission le 22 décembre, ils vous sont donc remis aujourd'hui.

En ce qui concerne la composition, moi, je ne considère pas anormal que le Forem indique comment établir des indicateurs. Ce qui serait plus étonnant, c'est qu'il évalue lui-même la manière dont il remplit ces indicateurs. Le Plan Marshall indique un certain nombre d'objectifs, que d'autres indépendants les évaluent est une chose, que nous fixons nos objectifs de commun accord au sein du contrat de gestion en est une autre. Mais, je pense qu'à partir du moment où l'IWEPS, organisme indépendant, collabore et évaluera les choses – puisqu'il en a la possibilité –, en tout cas, la manière dont j'entends faire les choses, c'est que nous sommes passés dans les contrats de gestion du Forem qui est un des premiers organismes d'intérêt public wallon à avoir eu un contrat de gestion en 1995. On est passé de quelque chose qui était relativement littéraire – si vous me permettez l'expression – à quelque chose qui, aujourd'hui, est véritablement avec des indicateurs de performance, des indicateurs d'impact, ce qui est évidemment le plus fondamental: c'est quel est l'impact de la mesure que nous avons prise, et d'avoir véritablement un tableau de bord qui nous permettra d'évaluer la manière dont cela se passe et dont l'institution fonctionne.

Je pense que, pour l'institution elle-même, cet indicateur et ces indicateurs sont une mutation aussi. Il ne suffit plus d'avoir le sentiment de bien faire. Il faudra aussi avoir le sentiment de faire de manière efficiente. Cela, c'est peut-être quelque chose que le contrat de gestion actuel met en évidence et constitue véritablement un saut qualitatif, en tout cas je l'espère, pour l'ensemble de l'institution.

En ce qui concerne le plan d'entreprise, il a été approuvé par le Comité de gestion du Forem le 28 novembre, et m'a été transmis le 7 décembre. Le décret du 12 février 2004 ne prévoit pas sa transmission au Parlement, ni d'ailleurs son approbation par le Gouvernement wallon, dans la mesure où il s'agit, dans la hiérarchie des normes, d'un document purement opérationnel en exécution du contrat de gestion.

Quant au tableau de bord, le décret du 12 février 2004 prévoit qu'il soit présenté au moins une fois par an au Ministre de tutelle, au Ministre-Président et au Ministre du Budget.

Le contrat de gestion prévoit qu'un tableau de bord reprenant les chiffres clés de la production du Forem soit transmis mensuellement à la tutelle et au Comité de gestion.

Les résultats complets relatifs aux indicateurs de production, d'impact et d'efficacité sont produits annuellement dans le rapport annuel d'exécution du contrat de gestion.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Par rapport au fait que le Forem «participe» à l'élaboration des indicateurs –, je vais prendre une image : le Gouvernement déciderait que le Parlement évaluerait les Ministres et le Gouvernement préparerait toute une série d'indicateurs en prévoyant que si le Ministre est noir de cheveux, porte des lunettes, porte un nœud papillon pour les missions protocolaires, habite le Hainaut et si possible le plus près possible de Mons, il est fort à parier que M. Di Rupo aurait un beau bulletin au Parlement. On ne saurait évidemment pas faire autre chose.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Sans cela, il aurait de toute façon un beau bulletin.

M. Jeholet (MR). – C'est vous qui le dites.

Je pense que cela peut se discuter, il est clair que le Forem doit participer à l'élaboration. Maintenant, qu'il ne soit pas le seul à participer, cela me paraît aussi évident.

Je pense qu'il serait intéressant, dans le contrôle externe prévu au niveau du Forem, à un moment donné, qu'on puisse intégrer ces indicateurs, puisque l'évaluation met ces indicateurs dans une approche peut-être un peu externalisée. Je pense qu'on ne peut pas aller contre le fait que le Forem participe à l'élaboration d'une façon ou d'une autre des indicateurs. Je pense que si on veut en effet être efficace, c'est certainement un des meilleurs moyens de pouvoir évaluer les actions. Il est clair, mais je pense qu'il est important quand même de développer cette vision et cette approche externe.

Pour le reste, je maintiens qu'il serait vraiment utile d'avoir ce débat et sur les indicateurs, ne fût-ce qu'en matière de compréhension aussi, car je pense que ce sont des indicateurs qui sont nombreux et complexes.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
SUR
«LES PAPETERIES SOUS CONCORDAT
DANS LA RÉGION DE MALMÉDY»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les papeteries sous concordat dans la région de Malmédy».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, les nouvelles de ce début d'année furent particulièrement inquiétantes, tant pour l'employeur que pour une centaine de travailleurs concernés du site de Steinbach à Malmédy. Sont concernés les groupes *Adapack Intermills* et *Cordenons*. Seul le premier serait concerné par la mise sous concordat judiciaire. Les liens entre les deux groupes étant ce qu'ils sont, il y a lieu aussi de s'interroger quant à l'impact du concordat d'un groupe sur l'autre.

Le caractère saisonnier d'un marché d'étiquettes de boisson a fait chuter le chiffre d'affaires du groupe *Adapack*.

Le 20 décembre dernier, une demande de redressement judiciaire, concernant l'usine française du groupe *Adapack*, situé dans les Vosges, constitue le point de départ des inquiétudes. Du côté de Malmédy, on ne pensait pas être concerné par cette mesure et ce, d'autant moins qu'à Malmédy, on ne pouvait pas se plaindre d'une activité trop saisonnière. L'activité a été régulière pendant toute l'année et le résultat bien meilleur que celui de l'usine sœur française.

Les banquiers cependant le voient autrement et notifient, le 22 décembre, aux responsables d'*Intermills* à Malmédy, la suspension de leurs crédits en les mettant ainsi dans une situation de cessation de paiement. Le 2 janvier, le groupe a introduit une requête en concordat devant le Tribunal de Commerce de Verviers. Le 8 janvier, *Intermills* se voit accorder un sursis provisoire de six mois, soit la durée habituelle d'un concordat. Deux commissaires au redressement de l'activité auraient été désignés.

À vrai dire, l'entreprise malmédienne attend de pouvoir travailler au rythme normal : le carnet de commandes étant bien chargé (deux mois de livraison) et les clients attendent.

C'est pour cela, Monsieur le Ministre, que je me permets de vous poser plusieurs questions.

La première : êtes-vous au courant de la situation ?

La deuxième, beaucoup plus importante : avez-vous des leviers pour venir en aide à l'entreprise évitant qu'on mette à mal une usine qui fonctionne parce qu'une autre du même groupe connaît des difficultés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, chers Collègues, l'activité papetière est importante pour la région de Malmédy. Cette activité se réalise dans deux sociétés situées sur le site de

Steinbach, à savoir les sociétés *Cordenons* et la société *Adapack Intermills*.

Le groupe *Cordenons* est présent en Belgique depuis 1997, ayant à l'époque repris les activités de l'usine de Steinbach du groupe *Intermills*, comprenant plus de 250 personnes. En 2005, le groupe *Cordenons* a cédé au groupe français *Adapack* l'activité de production des papiers d'étiquettes et affiches, ainsi qu'un volume de travailleurs de 56 personnes.

Le groupe *Adapack* connaît aujourd'hui une situation financière difficile et une société du groupe, les Papeteries du Souche, a été, en décembre dernier, placé en redressement judiciaire à la requête du Tribunal du Commerce de Saint-Dié-des-Vosges, du fait de sa situation financière précaire et de ses problèmes de trésorerie.

La société *Adapack Intermills* de Steinbach est également en situation financière délicate, avec des fonds propres négatifs et des retards de paiements importants, notamment vis-à-vis de ses fournisseurs, dont *Cordenons* (qui travaille en sous-traitance pour *Adapack*).

Il semble que le volume important d'activités d'*Adapack* se faisait au détriment de la rentabilité de l'entreprise, plusieurs contrats étaient réalisés à perte.

Compte tenu de la situation financière du groupe et suite à la décision du Tribunal de Commerce de Saint-Dié-des-Vosges, les banquiers belges ont suspendu les lignes de crédits consenties à *Adapack*.

De ce fait, la société *Adapack* a sollicité récemment une demande concordat. À ce stade, l'évolution future de la société reste aléatoire.

Cette situation a malheureusement un impact négatif sur l'activité de *Cordenons*. En effet, les activités de *Cordenons* et d'*Adapack* sont intimement liées, une part importante de l'activité de *Cordenons* consistant à travailler en sous-traitance pour *Adapack*.

La situation de trésorerie de *Cordenons* se trouve affectée par le gel des crédits et risque d'avoir un effet boule de neige dans l'effet cascade des choses.

Les responsables d'*Adapack* et de *Cordenons* ont sollicité un rendez-vous auprès de la Sogepa – à mon initiative d'ailleurs – afin d'examiner dans quelle mesure une solution pourrait être trouvée pour redonner aux deux sociétés les moyens financiers suffisants pour leur permettre de poursuivre leurs activités.

À ma demande et en concertation avec la Sogepa, celle-ci s'est déclarée prête à recevoir les responsables

sur base d'un dossier. On peut tous parler gentiment et prendre les positions de principe, mais il faut un dossier. Tant *Adapack* que *Cordenons* nous ont indiqué qu'elles étaient aujourd'hui en train de constituer ce dossier, c'est-à-dire avoir une vision pour les mois et les années qui viennent en termes de chiffres d'affaires, des efforts de rentabilité, et de tout ce qu'on fait dans un dossier financier. Je me tourne vers M. Thissen qui connaît bien cela professionnellement par son expérience passée.

Et donc, ce n'est pas à vous que je dois le dire, il faut maintenant constituer ce dossier. Je suis évidemment attentif à l'emploi et à l'avenir de la société et je ne manquerai pas, si vous le souhaitez, de vous tenir informé régulièrement de l'évolution du dossier qui est dans une phase délicate aujourd'hui en raison de «l'effet domino», dont les sociétés wallonnes du groupe sont victimes.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour la réponse qu'il vient de me donner. L'analyse qu'il a faite me paraît être la source effectivement des inquiétudes des travailleurs.

Vous avez dit que le futur de ces entreprises wallonnes, pour l'heure, est aléatoire et c'est effectivement une tournure des choses très inquiétante, mais, à l'inverse, je suis positivement «surpris» que le Ministre soit sensibilisé à la situation de l'entreprise et ait sollicité les acteurs d'abord à constituer un dossier, et à le rentrer à la Sogepa, pour trouver des solutions. Je souhaite évidemment être tenu au courant de l'évolution de ce dossier, parce qu'il concerne d'abord les entreprises, mais ensuite un bon nombre d'emplois. Comme vous l'avez dit, l'effet domino veut que le nombre d'emplois ne se limite pas aux deux seules entreprises qui sont directement concernées, mais à toute une sous-région de la province de liège qui risquerait de souffrir pas mal si jamais la situation «tournait au vinaigre».

M. le Président. – L'ordre du jour de la Commission est épuisé.

La séance est levée.

– La séance est levée à 10 heures 58 minutes.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AWEx	Agence wallonne à l'exportation
CCPQ	Commission communautaire des professions et qualifications
CES	Consumer Electronic show
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation (des études), de la Prospective et de la Statistique
OBCE	Office belge du commerce extérieur
Sogepa	Société de gestion de participations
VDAB	Vlaamse dienst voor arbeidsbemiddeling en beroepsopleiding

